NOS INQUIETUDES RAVIVEES!

Les intempéries qui se sont produites en ce début du mois de novembre et la crue qui en a découlée, ont ravivées les craintes, les peurs et la désolation des riverains, mais aussi des usagers des moyens de transports qui utilisent pour se rendre à leur travail, soit la voie ferrée, soit l'A47, liaisons essentielles entre Lyon et Saint-Etienne.

Le 4 novembre dernier, le Gier s'est rappelé à nos "bons souvenirs", bien malheureusement pour tous ses riverains! Les médias locaux, mais aussi régionaux s'en sont fait l'écho. Ce risque demeure permanent pour les riverains, il a suffi d'un nouvel épisode de fortes pluies dans la nuit de vendredi dernier pour s'en rendre compte à nouveau

Cependant 2008 commençait à dater dans l'esprit de certains, ce qui avait pour effet de s'en remettre à des visions assez théoriques, notamment concernant les potentielles dispositions de protection contre les crues. Ce qui vient de se produire nous ramène tous à la réalité.

Lors du dernier comité de rivière certains élus ligériens ont posé la question de la nécessité, qui ne leur apparaît pas, de transformer les barrages ligériens en barrages écrêteurs de crue!!! Pourtant si ces barrages avaient été en œuvre en matière d'écrêtement, il est certain que la station de Givors n'aurait pas enregistré un pic de crue à 281 m3/s! Cette situation a conduit entre autres à perturber l'activité économique de la ZAC. C'est pour l'ADPRGA(1) le lieu de rappeler que s'il s'était agi d'une crue centennale, ce ne sont pas 281 m3/s, qui auraient été enregistrés mais 200 m3/s supplémentaires, avec un débit en confluence avec le Rhône de 480 m3/s qu'il aurait fallu subir et gérer!!!

Or ce ne sont pas les travaux de destruction d'un pont dans le quartier d'Izieux à St-Chamond, ni les 75 mètres de radier réalisés sous la couverture du Gier à Rive de Gier qui ont amélioré la protection des riverains, bien au contraire ces travaux en leur aval, ont facilité le transit des flots et accélérer leur vitesse. Il y a lieu pour l'ADPRGA de rappeler une fois encore, qu'aucun travail de protection n'a été à ce jour réalisé dans la partie rhodanienne du Gier!!!

Les conséquences économiques locales des crues

Une fois de plus, les communications entre Lyon et Saint Etienne ont été interrompues.

L'autoroute A47 a été coupée entre 17 heures le 4 novembre 2014 et 5 heures le lendemain.

Le trafic ferroviaire a été totalement interrompu 3 jours entre Givors et Rive de Gier, et encore aujourd'hui les trains doivent ralentir sur diverses zones, alors qu'environ 15 000 passagers utilisent cette liaison pour se rendre et revenir de leur travail.

Le 4 novembre, il a fallu environ 4 heures pour effectuer le parcours St Etienne Lyon par des itinéraires de substitution.

En 2003 et 2008, la quasi paralysie de la liaison Lyon - Saint Etienne s'est fait sentir environ 2 mois et les activités économiques de la vallée du Gier ont été fortement impactées, alors que le temps de retour de ces crues variait de 35 à 50 ans.

Faut-il attendre la crue centennale et assister à une paralysie complète de plusieurs semaines conduisant à des tragédies humaines et économiques ?

La question des répercutions des crues sur l'activité économique n'est pas prise en compte, comme il se devrait dans le contrat de rivière Gier, alors que c'est un enjeu d'importance régionale. Or l'Etat (DREAL) recense à l'aide des TRI (territoires à risques d'inondation) qu'en cas de survenance d'une crue centennale se sont près de 9 000 habitants du bassin versant qui seraient directement impactés par ce type de crue catastrophique. Elle porterait atteinte à 55% des emplois qui sont situés sur des surfaces inondables.

Il n'y a pas eu d'estimation véritable du préjudice subi par l'activité économique (ralentissements de la production, temps perdus dans les transports, dévastations de commerces à Saint-Chamond, Rive de Gier et Givors) et les travaux de réparation sur l'autoroute A47, sur les voiries et réseaux de la vallée du Gier ainsi que sur la voie ferrée St Etienne Lyon sont passés sous silence. Or nous vivons une période de crise économique, qui ne permet aucune passivité!

En conséquence, l'ADPRGA demande une nouvelle fois l'intégration des impacts sur l'économie, au même niveau que les volets protection des personnes et des biens, aménagements, ou écologique, dans le contrat de rivière Gier.

Les conséquences humaines

Des dégâts aux biens ont été enregistrés, ainsi que des pertes d'exploitation lors de cette dernière crue. Il importe que les maires dans les plus brefs délais un dossier en préfecture du Rhône visant à inclure cette dernière crue dans la catégorie des crues catastrophiques.

Les victimes de cette inondation n'obtiennent qu'une seule et même réponse de leurs assurances respectives : savoir si la crue obtient une reconnaissance de catastrophe naturelle de la part du Préfet. Pour la majorité d'entre eux, c'est la condition sine qua none pour obtenir une indemnisation de leurs pertes.

L'ADPRGA demande que cette crue soit classée en catastrophe naturelle, afin qu'aux affres subit par les riverains, il soit répondu par une solidarité nationale

Le 27 décembre 2014

(1) Association des riverains du Gier indépendante des pouvoris publics et des communes dont je suis adhérent